



NEWS

DÉCOUVREZ VOTRE MAGAZINE DE JUIN 2024

Publié le 31 mai 2024

L'ÉDITO DU MAIRE



Simplicité et bon sens

Alors que nous sommes tous en train de remplir notre feuille d'impôts, je vous rappelle que la Ville n'augmente pas la pression fiscale locale. C'était une promesse de campagne en 2022. Si l'État augmente chaque année les valeurs locatives impactant le taux communal, le taux départemental et le taux communautaire, Mantes-la-Jolie n'a pas augmenté ses impôts depuis 2011.

Les propriétaires Mantais reçoivent en ce moment leur taxe foncière. Malgré la crise économique et sociale qui impacte notre budget de ville populaire, notre gestion de " bon père et de bonne mère de famille " nous permet à la fois d'investir massivement pour notre cadre de vie dans chaque quartier (renouvellement urbain, attractivité du centre-ville, modernisation de nos places et de nos entrées de ville, animations exceptionnelles autour des Jeux olympiques de Paris, politique sociale, effort massif sur la sécurité...) mais également de baisser ce taux pour redistribuer justement de l'argent aux familles. La presse nationale le dit : " Le seul cas où la hausse de la taxe foncière pourrait être inférieure à 3,9%, c'est si un maire décide de baisser son taux communal. Mais c'est rarissime surtout en cette période où les finances locales ne sont pas au beau fixe. La preuve : seulement 6 villes (3%) ont eu un beau geste envers leurs habitants, Mantes-la-Jolie (-3,1%) en tête. "

Nous continuons le cap que vous nous avez fixé : de la rigueur, de l'ordre, de la proximité, de l'accessibilité, de la simplicité et du bon sens !

Raphaël Cognet, Maire de Mantes-la-Jolie

[DÉCOUVREZ VOTRE MAGAZINE EN VERSION NUMÉRIQUE EN CLIQUANT > ICI <](#)

[\[HTTPS://WWW.CALAMEO.COM/READ/00545738879DF8DBB16FF\]](https://www.calameo.com/read/00545738879DF8DBB16FF)